



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22063
11 janvier 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 JANVIER 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE
DU PAKISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un message en date du
10 janvier 1991, qui vous est adressé par S. E. M. Muhammad Nawaz Sharif, Premier
Ministre de la République islamique du Pakistan.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint

(Signé) Shaukat UMER

ANNEXE

Texte du message adressé au Secrétaire général par
S. E. M. Muhammad Nawaz Sharif, Premier Ministre
de la République islamique du Pakistan

L'escalade de la crise dans le Golfe fait que la situation dans la région est proche de la catastrophe. De toute évidence, nous sommes au bord d'un précipice et un pas de plus entraînera nécessairement la dévastation générale. C'est assombri par cette triste réalité que je vous adresse la présente lettre, sachant que vous partagez avec moi le désir d'un règlement pacifique de la crise provoquée par l'occupation du Koweït par l'Iraq.

Comme vous le savez, le Pakistan s'est toujours opposé à toute ingérence et intervention dans les affaires des autres Etats. Nous avons foi dans le principe du non-recours à la force dans les relations internationales et dans l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force. Nous sommes convaincus que le maintien d'un ordre international pacifique, permettant aux petits Etats, faibles et vulnérables, de continuer à jouir de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, exige absolument le strict respect de ces principes fondamentaux du droit international. C'est cette conviction qui nous a amenés à appuyer toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité au sujet de la crise dans le Golfe depuis l'invasion du Koweït par l'Iraq. Nous sommes convaincus que la base d'un règlement pacifique réside dans la pleine application de ces résolutions, notamment le retrait immédiat, inconditionnel et total des forces d'occupation iraqiennes du Koweït et le rétablissement de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Koweït et de son gouvernement légitime.

J'ai la ferme conviction qu'une guerre dans le Golfe entraînerait dans son sillage une catastrophe politique, économique et écologique de grande ampleur, à la fois pour les pays directement en cause et pour la région dans son ensemble et, de fait, pour le monde entier. Il est donc essentiel, pour éviter un tel cataclysme, que l'Iraq se retire sans conditions du Koweït. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour trouver un moyen pacifique de sortir de l'impasse actuelle, sur la base du respect du droit international et des normes régissant les relations entre Etats.

Je suis considérablement conforté d'apprendre que vous allez vous rendre à Bagdad pour y engager un dialogue avec les dirigeants iraqiens. Je tiens à vous faire savoir que le Gouvernement et le peuple pakistanais appuient pleinement votre mission de paix et espèrent sincèrement qu'elle permettra de parvenir à un règlement pacifique de la crise du Golfe. Je tiens également à vous assurer que le Pakistan est disposé à vous apporter tout le concours qu'il conviendra pour préserver la paix et la sécurité dans la région.
